

Création de bureaux dans le bâtiment 023

CCTP – LOT N°02-03
MENUISERIES INTERIEURES

Phase : DCE

CETSEO - Bâtiment 23
302 chemin de sainte Marthe, 13014 Marseille

Maîtrise d'Ouvrage		**Centre d'expertise technique SEO** 111 avenue de la Corse 13307 MARSEILLE
Maîtrise d'Œuvre	edeis l'Allié des territoires	**EDEIS** « Hibiscus Park » 29, avenue Auguste Vérola 06200 NICE Saint-Isidore Tél : +33 (0)4 92 29 57 90
Architecte	MCA	**MCA Architectes** Marseille : 49 rue Sainte 13001 Marseille Nice : 4 Chemin de l'Arénas 06200 Nice Tél : 04 91 72 29 88

Date	**Rév.**	**Nature de la modification**	**Établi** (NOM / Visa)	**Vérifié** (NOM / Visa)	**Approuvé** (NOM / Visa)	**Approuvé** (Client) (NOM / Visa)
29/07/2026	0	Première diffusion	LBO	FBR	FBR	

Ce document est la propriété et a été produit pour le bénéfice exclusif de EDEIS. Il est interdit de copier, enregistrer ou transmettre tout ou partie de ce document, sous quelque forme que ce soit et quelques soient les moyens utilisés, sans l'accord préalable écrit de EDEIS.

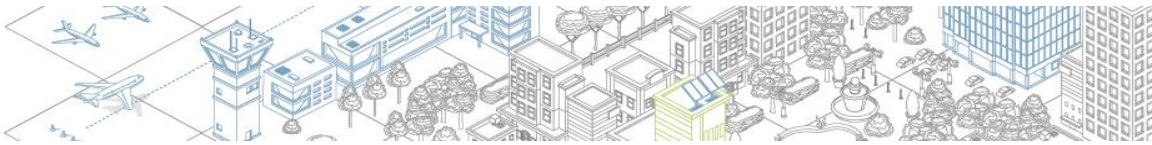


TABLE DES MATIERES

1 PRESENTATION 3
2 DESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES 4
2.1 Consistance des travaux - interfaces *4*
2.2 Documents de référence *4*
2.3 Sécurité incendie *4*
2.4 Qualité des matériaux *4*
2.4.1 Résistance à l'humidité - agressions chimiques 4
2.4.2 Qualité et origine des matériaux 4
2.4.3 Colles 5
2.4.4 Quincaillerie 5
2.4.5 Nature des bois utilisés 5
2.5 EXECUTION *7*
2.5.1 Echantillons 7
2.5.2 Localisation 7
2.5.3 Réception de support 7
2.5.4 Stockage sur chantier 7
2.5.5 Fabrication - Approvisionnement 8
2.5.6 Pose des menuiseries 8
2.5.7 Protection après pose 8
2.5.8 Prescriptions complémentaires 8
3 DESCRIPTION DES OUVRAGES 10
3.1 Études d'exécution *10*
3.2 Installations de chantier *10*
3.3 Protection des ouvrages réalisés *10*
3.4 Blocs portes 1 vantail stratifié 83 x 204 cm *10*
3.5 Blocs portes 1 vantail stratifié 93 x 204 cm *11*
3.6 Blocs portes 1 vantail vitré SPF 93 x 204 cm *12*
3.7 Placards techniques *12*
3.8 Trappe d'accès vide sanitaire *13*
3.9 Canon sur organigramme *13*
3.10 Couvre joint de dilation *13*

1 PRESENTATION

Le projet consiste à créer des bureaux supplémentaires dans les zones 030 et 037 du bâtiment 023 dans le but d'accueillir davantage de personnel (17 agents supplémentaires dont 4 nomades).



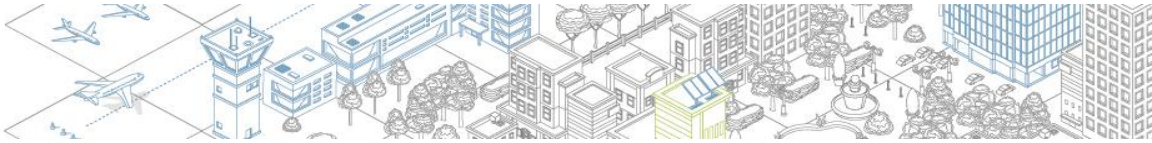


Le nouveau volume devra permettre la création de 250 m² de SDP sur 2 niveaux. L'attente du MOA est le suivant :

- 1 bureau – 1 PAX ;
- 3 bureaux – 2 PAX ;
- 2 bureaux – 3 PAX permanents ;
- 1 open-space – 4 PAX temporaires ;
- 1 salle de réunion d'environ 25 m².

Le projet prévoit des ouvertures en façade et le remplacement ou la suppression de porte. Les points d'attention à appliquer sont :

- Liaison du 1er étage des futurs bureaux au 1er étage technique (zone Filtration).
- Création d'une salle de réunion d'environ 25m² avec mobilier de bureau, intradef, internet, téléphone, matériel vidéo, audio et visio ;
- Création d'un bloc sanitaire, comprenant des douches et des vestiaires pour hommes et pour femmes ;
- Élargissement de la porte d'accès en façade Nord et création d'une salle de réunion ;
- Isolation thermique, traitement acoustique, renouvellement d'air, éclairage et climatisation conformes aux normes en vigueur dans chaque bureau.



2 DESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

2.1 CONSISTANCE DES TRAVAUX - INTERFACES

Les principaux travaux objets du présent lot sont :

- Installation de chantier spécifique au lot ;
- Travaux de fourniture et pose des ouvrages de menuiseries intérieures comprenant :
 - Les portes intérieures, avec leurs ferrages et accessoires ;
 - Les portes et façades de placards techniques ;
 - Organigramme ;
 - Couvre JD.

Pour information, les travaux suivants sont confiés à d'autres lots :

- Peinture des placards techniques au lot peinture – nettoyage.

2.2 DOCUMENTS DE REFERENCE

Les documents de référence sont ceux décrits au du CCAP. Les documents spécifiques au lot sont :

- CCTP du lot ;
- DPGF du lot ;
- Les plans architectes ;
- Les plans de repérage.

2.3 SECURITE INCENDIE

La résistance au feu des portes, façades de gaines techniques, trappes, … (gaines, locaux à risques, circulations, …), devra pouvoir être justifiée par des PV d'essais, à remettre au DOE. Elles seront à âme pleine, d'épaisseur adaptée et livrées obligatoirement avec les accessoires nécessaires, de marque et de modèle conformes aux PV : serrures, joints, ferme-portes, sélecteurs de fermetures, crémones, fourrures de dormants, …

2.4 QUALITE DES MATERIAUX

L'entreprise prévoira des matériaux respectant les impératifs suivants.

2.4.1 Résistance à l'humidité - agressions chimiques

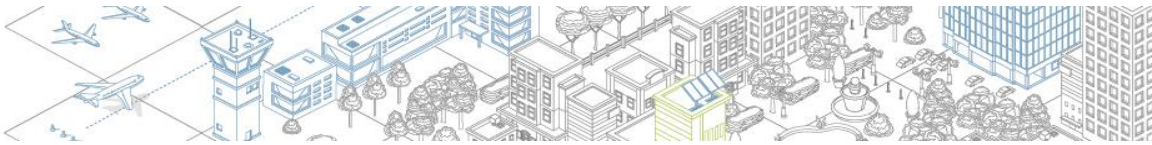
Les matériaux suivants seront traités pour résister à l'eau ou à l'hygrométrie :

- Locaux humides : vestiaires hommes et femmes

2.4.2 Qualité et origine des matériaux

Au-delà des prescriptions décrites ci-dessous, l'entreprise prévoira, sous sa propre responsabilité :

- Le respect scrupuleux des prescriptions des procès-verbaux d'essais ou des certificats délivrés par les fabricants ;



- Une qualité de produits, fixations et accessoires afin d'assurer un bon fonctionnement minimum de 2 ans.

2.4.3 Colles

Les colles employées devront avoir fait l'objet d'un avis technique du C.S.T.B. et seront utilisées suivant prescriptions du fabricant.

2.4.4 Quincaillerie

Les articles de quincaillerie seront toujours de bonne qualité et garantis comme tels par l'Entrepreneur qui en demeurera responsable. Ils devront porter l'estampille indiquant cette qualité.

Les articles normalisés devront avoir les dimensions fixées dans les normes correspondantes.

Tous les articles de quincaillerie seront mis en place avec le plus grand soin. Les entailles nécessaires auront la profondeur voulue pour ne pas altérer la force du bois. Elles présenteront les dimensions précises de la ferrure en largeur et longueur, elles seront exécutées de façon, à ce que les ferrures affleurent exactement les bois.

Les pointes et vis seront ajustées et ne dépasseront jamais le niveau des fers. Les vis seront toujours de force en rapport avec l'importance des objets qu'elles seront destinées à fixer.

Les équerres de raidissement devront être vissées et non clouées.

Toutes les pièces de quincaillerie et toutes les ferrures en général seront revêtues d'une peinture anticorrosive sur toutes leurs faces ainsi que les entailles destinées à la recevoir.

2.4.5 Nature des bois utilisés

Le pourcentage d'humidité des bois ne devra pas dépasser 15 %.

2.4.5.1 Bois naturels

Tous les bois fournis et mis en œuvre seront traités insecticide et fongicide, compris fourniture de l'attestation de traitement. Les produits de traitement des bois employés devront être compatibles avec l'ensemble des peintures ou vernis de revêtements. Les certificats de provenance des bois devront impérativement être fournis en phase chantier.

Les bois seront parfaitement secs et sains, de droit fil, sans aubier, nœuds vicieux, gerçures, roulures ou autres défauts. Les très petits nœuds sains seront seuls tolérés (plus grande dimension inférieure à 2 cm, 2 nœuds par mètre courant).

Toutes les menuiseries devront être parfaitement lisses sur toutes leurs faces et tous les ponçages devront être exécutés par l'Entrepreneur de menuiserie avant l'exécution des travaux de peinture et vernis.

Les parements bruts seront bien affleurés. Les parements corroyés seront parfaitement dressés de manière qu'il ne reste ni trace de sciage, ni flache. Les rives seront bien droites et non épaufrées.

Les ouvrages en bois de choix seront exécutés avec le plus grand soin les arêtes seront vives, aucun éclat ne sera toléré, les assemblages seront à coupe d'onglet, les coupes seront franches et sans éclat.

Le degré d'humidité des bois correspondra au milieu d'utilisation déterminé selon norme NF B 50.002, mesuré selon norme NF B 51.004.

Les bois utilisés devront tous avoir subi un traitement insecticide et fongicide et plus particulièrement les parties en contact avec les maçonneries.

- Traitement de préservation du bois : La durabilité naturelle ou conférée du bois doit être adaptée à la classe d'emploi (NF EN 350-2, NF EN 351-1, NF EN 335)
- En cas de traitement ce dernier doit être réalisé par un produit biocide (directive 98/8/CE ou n'utilisant pas de substance active (avec procédure ATec ou ATex)
- Traitement de finition du bois : En cas de traitement de finition du bois, ces derniers devront respectés le décret n° 2006-623 du 29 mai 2006

2.4.5.2 Panneaux agglomérés – panneaux contreplaqués

Ils possèderont les marques de qualité : CTB-S pour les panneaux à utiliser en milieu sec exclusivement, CTB-H pour les panneaux utilisables en milieu humide, CTB-X et NF Extérieur pour les panneaux utilisables aux emplois extérieurs.

Les panneaux pour lesquels un classement de réaction feu est demandé feront l'objet d'un certificat NF Réaction au feu.

Les panneaux devront respecter les classements au feu suivants :

- Panneaux posés au plafond : M1
- Panneaux posés verticalement : M2
- Panneaux posés au sol : M4

Les panneaux entrant dans la constitution des menuiseries seront toujours de 1er choix à grains fins, qualité pour menuiserie d'agencement et de décoration. Ils seront également choisis en fonction de leur exposition et positionnement définitif dans le bâtiment (qualité CTB.X pour extérieur – CTB.H pour milieux humides, etc...).

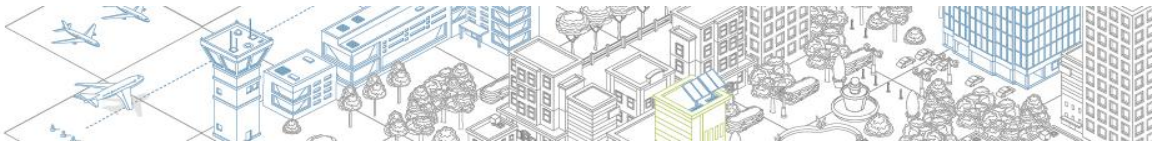
Les faces des panneaux finis seront soigneusement poncées pour être vernis ou peintes.

- *Les panneaux en contreplaqués devront être de classe A selon norme NF EN 1084.*
- *Les panneaux de fibres et de particules devront être classé E1 (NF EN 13986) et être testé selon la NF EN 120, définissant leur teneur en formaldéhyde libre dans le panneau*

2.4.5.3 Finitions

L'entreprise devra prévoir :

- Les mises en jeux, réglages et ajustages des menuiseries, dès la pose, en tenant compte des sols restant à poser.
- Le rebouchage des têtes de vis : par masticage dans les bois à peindre, par bouchons bois dans les bois à vernis ou lasurer, et par bouchons pvc dans éléments finis de type mélaminés ou stratifiés.
- Tous les joints d'étanchéité à l'air, à l'eau, au feu et acoustiques, avec fourniture et pose de tous les couvre-joints nécessaires au vu des performances à atteindre.



- Les chants plats formant couvre-joints aux raccordements entre les profilés, bâtis, … et les supports (murs, cloisons, …).
- Le rebouchage au mastic acrylique de tous les jeux subsistants entre les éléments livrés par le présent lot et ceux des lots Gros œuvre et Cloisons, en particulier fentes entre huisseries et cloisons, au-dessus des plinthes, … selon nécessité.

Les parements visibles des pièces en bois seront affleurés et poncés, les rives seront droites et sans épaufrures.

2.4.5.4 Mise en jeux, réglages et ajustages

Les parties mobiles, vantaux de portes, châssis, etc. Devront se mouvoir sans difficultés, et joindre entre elles ou avec les parties fixes, avec un jeu calculé pour ne pas excéder avant peinture 3 mm une fois le bois stabilisé au degré d'humidité du milieu d'utilisation. Tous les jeux et entretiens sont dus jusqu'à la réception et les raccords de peinture nécessaires seront à la charge du présent lot.

L'entreprise se fera préciser par le lot ventilation et réalisera les détalonnages de vantaux.

2.5 EXECUTION

2.5.1 Echantillons

L'Entrepreneur devra présenter au Maître d'Ouvrage et à l'Architecte, tous les échantillons des revêtements de surface et de finition des différents ouvrages.

2.5.2 Localisation

Il devra un plan de repérage des ouvrages, des coupes types de fixation et finition : localisation, type de revêtement, localisation des fermetures, …

2.5.3 Réception de support

En cas de réalisation sur un support exécuté par un autre lot, l'entrepreneur aura au préalable transmis les tolérances attendues et réalisera une réception de support contradictoire avec les lots concernés.

2.5.4 Stockage sur chantier

Les ensembles menuisés, huisseries, bâtis, poteaux, etc., seront stockés sur le chantier dans un local ventilé à l'abri des intempéries et placés de telle sorte à ce que l'air puisse circuler librement entre les éléments.

Au cas où un empilage à plat serait nécessaire, les éléments reposeront sur des chantiers.

Il sera tenu compte pour les stockages des limites de surcharges admissibles sur les planchers.

2.5.5 Fabrication - Approvisionnement

L'Entrepreneur devra vérifier les cotes d'exécution des autres corps d'état et prévoir les jeux nécessaires.

Avant la mise en fabrication des séries des différents types de menuiseries, des prototypes seront présentés dans leur présentation définitive, y compris les ferrages et la quincaillerie.

L'Entrepreneur est également chargé, à ses frais, des traçages afférents à ses fournitures, du chargement en usine, transport, déchargement à pied d'œuvre et emmagasinage.

2.5.6 Pose des menuiseries

La pose, le réglage, le calage et le maintien provisoire des ouvrages de menuiserie bois, huisseries (dans les cloisons Placopan ou Placostil) ou blocs portes sont à la charge du présent lot.

Les scellements définitifs dans les ouvrages de gros œuvre ou cloisons sont à la charge des deux lots concernés.

La pose des menuiseries devra être faite suffisamment tôt pour que les scellements soient exécutés avant l'exécution des enduits. Dans le cas contraire, les raccords seront exécutés par les Entrepreneurs intéressés, à la charge du présent lot.

Après réglage, la pose et le scellement des menuiseries, l'Entrepreneur devra réviser tous ses ouvrages et s'assurer qu'ils sont fixés de façon parfaite et retirer les calages.

2.5.7 Protection après pose

Après mise en œuvre, l'Entrepreneur du présent lot doit assurer la protection de ses ouvrages par tous dispositifs appropriés (liteaux, baguettes, films plastiques, etc...)

Les menuiseries posées finies (cas des revêtements lamifiés) seront protégées jusqu'à la date de réception par des habillages en carton fort ou tout autre procédé approprié.

Les protections seront enlevées par l'entreprise à la date fixée par le Maître d'œuvre d'exécution.

2.5.8 Prescriptions complémentaires

2.5.8.1 Huisseries incorporées dans les voiles béton

L'entreprise du lot Gros œuvre procède à la mise en place lors du coffrage des huisseries spéciales approvisionnées par le présent lot sur le chantier.

Le présent lot fourni au Gros œuvre toutes indications nécessaires pour la mise en place de ces huisseries et en contrôle l'implantation. Il fournit au gros œuvre les mannequins à mettre en place au coffrage.

2.5.8.2 Huisseries incorporées dans les cloisons de distributions

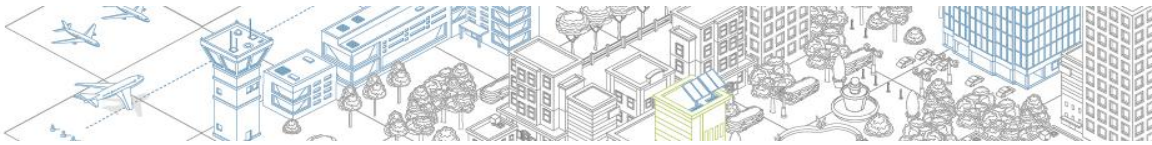
L'entreprise du lot Cloisons - Doublages procède à la mise en place des huisseries approvisionnées par le présent lot sur le chantier.

Cas des huisseries positionnées avant les cloisonnements (cloisons légères - cloisons maçonnées).

- Les traçages au sol et l'implantation des blocs portes sont effectués par le lot Cloisons - Doublages
- Le présent lot effectuera la pose, le réglage et le maintien provisoire des huisseries et bâtis, compris mise en place de toutes pattes nécessaires au scellement définitif dans les maçonneries ou cloison plâtre
- Après scellement définitif, l'Entrepreneur effectuera une révision générale et enlève tous les accessoires provisoires de maintien ou de calage (traverses, croisillons, cales, etc.).

2.5.8.3 Tolérances d'exécution

- Flèche (tout sens) ossature < 3mm sur 2m pour chaque élément
- Gauchissement < 4% de la largeur pour chaque unité
- Verticalité < 0.5mm sur le cadre pour l'ensemble des cadres
- Porte : flèche < 3mm sur 2m pour chaque élément



3 DESCRIPTION DES OUVRAGES

3.1 ÉTUDES D'EXECUTION

Le titulaire fournira avant le démarrage des travaux les documents suivants :

- Le PPSPS ;
- Les notes de calcul ;
- Le plan détaillé des produits de son lot ;
- Les plans d'exécution ;
- Les plans de fixation aux ouvrages ;
- Les renseignements relatifs de l'ensemble des fournitures mises en œuvre ;
- La rédaction et la gestion des fiches d'agrément des matériaux ;
- La fourniture des échantillons ;
- Un exemplaire du mode opératoire du chantier, incluant toutes les dispositions réglementaires particulières ;
- Le planning d'intervention détaillé.

3.2 INSTALLATIONS DE CHANTIER

Bien que la base vie soit à la charge de l'entreprise de Charpente métallique – GO, dont les frais seront répartis au compte prorata, l'Entreprise titulaire du présent lot installera sur le site, tous les équipements dont elle aura besoin pour assurer ses prestations.

Elle devra notamment prévoir :

- La prise en charge de tous les frais liés à ces installations provisoires tels que frais d'entretien, de fonctionnement, de montage, démontage, … ;
- La dépose en fin de chantier ;
- La sécurité de son personnel.

3.3 PROTECTION DES OUVRAGES REALISES

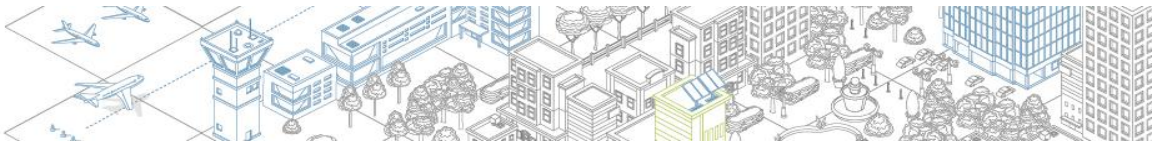
L'entreprise devra protéger ses ouvrages des dégradations par tout moyen et jusqu'à la livraison.

3.4 BLOCS PORTES 1 VANTAIL STRATIFIE 83 X 204 CM

Tous les locaux à construire comporteront un bloc porte 1 vantail. L'ensemble comprend les prestations suivantes (de manière non limitative) :

Fourniture et pose de bloc portes de type MALERBA ou équivalent, composés

- Porte isoplane à âme pleine d'épaisseur 40 mm avec cadre raidisseur BER embrevé, dimensions suivant plan de repérage architecte ;
- Huisserie métallique à incorporer sur cloison en plaques de plâtre sur ossature métallique ou huisserie en bois dur avec feuillure et rainure pour pose en applique sur cloisons en plaques de plâtre sur ossature métallique ou murs maçonnés (suivant repérage architecte) ;
- Calfeutrement coupe-feu entre huisserie et maçonnerie ;
- Happes de fixation ;



- 4 paumelles en inox ;
- PV pare-flamme 1/2 heure ou 1 heure suivant localisation ;
- Affaiblissement acoustique Rw+c ≥ 30 dB.

Serrurerie et quincaillerie : ensemble en aluminium de type Golf de chez Vachette ou équivalent

- Béquille double en inox sur rosace ;
- Penne ½ tour ;
- Serrure à mortaise 1 point label SNQF ou équivalent ;
- Pêne dormant avec cylindre européen sur organigramme et bouton moleté côté intérieur, ou à condamnation avec voyant libre-occupé ;
- Butée de porte murale, au sol si impossibilité sur mur.

Finition :

- Stratifié 2 faces (13/10);
- Coloris au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant ;
- Toutes sujétions de pose et de réglage.

Localisation : Selon plan architecte et de repérage.

3.5 BLOCS PORTES 1 VANTAIL STRATIFIE 93 X 204 CM

Certains locaux à construire comporteront un bloc porte 1 vantail. L'ensemble comprend les prestations suivantes (de manière non limitative) :

Fourniture et pose de bloc portes de type MALERBA ou équivalent, composés :

- Porte isoplane à âme pleine d'épaisseur 40 mm avec cadre raidisseur BER embrevé, dimensions suivant plan de repérage architecte ;
- Huisserie métallique à incorporer sur cloison en plaques de plâtre sur ossature métallique ou huisserie en bois dur avec feuillure et rainure pour pose en applique sur cloisons en plaques de plâtre sur ossature métallique ou murs maçonnés (suivant repérage architecte) ;
- Calfeutrement coupe-feu entre huisserie et maçonnerie ;
- Happes de fixation ;
- 4 paumelles en inox ;
- PV pare-flamme 1/2 heure ou 1 heure suivant localisation ;
- Affaiblissement acoustique Rw+c ≥ 30 dB.

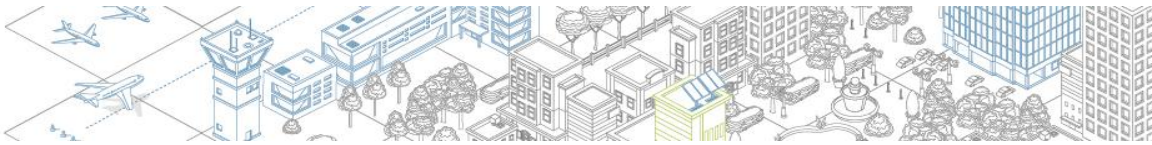
Serrurerie et quincaillerie : ensemble en aluminium de type Golf de chez Vachette ou équivalent

- Béquille double en inox sur rosace ;
- Penne ½ tour ;
- Serrure à mortaise 1 point label SNQF ou équivalent ;
- Butée de porte murale, au sol si impossibilité sur mur.

Finition :

- Stratifié 2 faces (13/10) ;
- Coloris au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant ;
- Toutes sujétions de pose et de réglage.

Localisation : Selon plan architecte et de repérage.



3.6 BLOCS PORTES 1 VANTAIL VITRE SPF 93 X 204 CM

Certains locaux à construire comporteront un bloc porte 1 vantail vitré. L'ensemble comprend les prestations suivantes (de manière non limitative) :

Fourniture et pose de bloc portes de type MALERBA ou équivalent, composés :

- Porte vitrée toute hauteur ;
- Huisserie métallique à incorporer sur cloison en plaques de plâtre sur ossature métallique ou huisserie en bois dur avec feuillure et rainure pour pose en applique sur cloisons en plaques de plâtre sur ossature métallique ou murs maçonnés (suivant repérage architecte) ;
- Calfeutrement coupe-feu entre huisserie et maçonnerie ;
- Happes de fixation ;
- 4 paumelles en inox ;
- PV EI30
- Affaiblissement acoustique Rw+c ≥ 30 dB.

Serrurerie et quincaillerie : ensemble en aluminium de type Golf de chez Vachette ou équivalent

- Béquille double en inox sur rosace ;
- Penne ½ tour ;
- Serrure à mortaise 1 point label SNQF ou équivalent ;
- Butée de porte murale, au sol si impossibilité sur mur.

Finition :

- Stratifié 2 faces (13/10), coloris au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant ;
- Vitrage opale intégré ;
- Toutes sujétions de pose et de réglage.

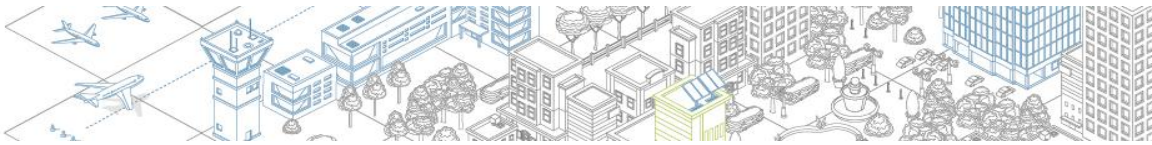
Localisation : Selon plan architecte et de repérage.

3.7 PLACARDS TECHNIQUES

L'ensemble des placards techniques tels que les placards électriques et autres gaines techniques comprendra les prestations suivantes (de manière non limitative) :

- Bâtis en bois rouge assemblé de 70 x 50 mm, avec montant vertical supplémentaire selon nombre de vantaux ;
- Portes en feuillure, en panneaux médium de 22 mm avec paumelles invisibles ;
- Ferrage des vantaux par fiches à visser en acier inox, fermeture par batteuses à carré et rosace inox ;
- Vantail semi-fixe des portes doubles équipés de verrous haut et bas encastrés en inox ;
- Finition à peindre ;
- Hauteur selon détail architecte.

Localisation : Selon plan architecte.



3.8 TRAPPE D'ACCES VIDE SANITAIRE

La prestation comprend la fourniture et la pose d'une trappe en bois, prête à peindre, de dimensions 800 x 800 mm. Elle sera posée sur charnière et sera sécurisée par cylindre carré. La prestation comprend le bloc porte complet.

3.9 CANON SUR ORGANIGRAMME

Comprends les prestations suivantes (de manière non limitative) :

- Fourniture et pose de l'ensemble des cylindres européens définitifs de l'ensemble des portes (bois, métalliques, ensembles menuisés alu, etc…)
- Type Serial S de chez Bricard ou équivalent
- Le présent lot aura la charge de l'élaboration et la gestion de l'organigramme
 - En relation avec les autres lots (notamment les lots menuiserie extérieure, métallerie-serrurerie)
 - En relation le maitre d'ouvrage pour le rattachement à l'organigramme existant.

Localisation : Tous les ouvrages

3.10 COUVRE JOINT DE DILATION

Fourniture et pose de couvre joint intérieur de dilatation en bois. Pose à l'aide de vis inox et chevilles. Aucune visserie apparente ou saillante ne sera tolérée.

Couleur au choix de l'architecte si couvre joint visible.

Localisation : Couvre JD murs et plafonds